

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 16 mars 2021
Délibération n° : 2021_07
Date de convocation : 18 février 2021

Objet : **Modification des statuts du Parc naturel régional du Queyras**

Par la suite d'une convocation en date du 17 février 2021 pour un Comité syndical le 23 février, remis au 16 mars 2021 par une convocation envoyée le 18 février 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la salle polyvalente d'Aiguilles, le 23 février 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Anne LABIAU

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (2 voix)

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvioux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** – Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;
- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- L'arrêté préfectoral du 3 novembre 1975 autorisant la création du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Queyras ;
- L'arrêté préfectoral n° 05-2017-05-10-002 du 10 mai 2017 autorisant la modification des statuts ;

Considérant :

- La nécessité de mettre à jour les statuts selon la volonté de la Région ;
- La proposition de modification des statuts du Syndicat mixte ;

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 16 mars 2021
Délibération n° : 2021_07
Date de convocation : 18 février 2021

Objet : **Modification des statuts du Parc naturel régional du Queyras**

- Que les membres du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras disposent d'un délai de trois mois, à compter de la date de la notification de la délibération du Comité syndical du Parc du Queyras, pour se prononcer sur la modification envisagée, et que passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable.

Le Comité syndical, réuni le 16 mars 2021, après en avoir délibéré et voté par :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 03

Nombre de suffrages exprimés : 28

Votes Contre : 00 Pour : 27

Abstentions : 01

D'approuver la modification des statuts telle que définie dans l'annexe ci-jointe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

